LE
DE PROFUNDIS
DE LA NOBLESSE
ET DU CLERGÉ.

LE DE PROFUNDIS DE LA NOBLESSE ET DU CLERGÉ.

1789.

LE
DE PROFUNDIS
DE LA NOBLESSE
ET DU CLERGÉ.

A la vue des Ouvrages qui répandent de toutes parts la lumiere & la vérité, à la vue des insurrections du Tiers-Etat, & même de plusieurs Gentilshommes & de plusieurs Prélats qui se liguent contre nous, à la vue du dépouillement dont on nous menace & dont le moment approche, à la vue de l'abîme enfin qu'on creuse sous nos pas, en nous mettant sur la même ligne, & nous réduisant aux mêmes conditions qu'un peuple qui n'a rien de commun avec nous que la

configuration. Nous crions, Seigneur, vers vous, ne trouvant plus personne sur la terre qui veuille écouter nos doléances & nos réclamations.

De profundis clamavi ad te, Domine.

On veut nous humilier au point de nous assujettir à des taxes communes, nous dont les exemptions de payer furent nos plus beaux priviléges; nous qui, depuis tant de siecles, planons sur tout ce qui n'a ni armoiries, ni écussons; nous pour qui la Cour est maintenant d'airain, ne voulant entendre ni nos remontrances, ni nos lamentations; nous enfin qui nous bercions de la douce espérance de voir toujours ramper sous nos yeux ces classes plébéïennes, dont le plus beau titre étoit celui de nous servir.

De profundis clamavi ad te, Domine.

Ce qui augmente encore notre douleur, c'eſt de voir des faux freres qui nous ont abandonnés ; une Nobleſſe du Dauphiné, qui a oſé lever l'étendard contre nous-mêmes ; une Nobleſſe du Rouſſillon, qui ne rougit pas de s'unir au Tiers-Etat ; une Nobleſſe de Lorraine, qui va juſqu'à l'aduler, en lui diſant qu'il conſtitue la Nation, qu'il en eſt la partie la plus ſaine & la plus utile. Ah ! Seigneur, ici nous redoublons nos cris, & ſur-tout quand nous apprenons que des Evêques, dont on loue la ſcience & la piété, adoptent le même langage & les mêmes principes.

Domine, exaudi vocem meam.

Nous ſavons quand nous venons à retomber ſur nous-mêmes, qu'il y a le plus grand intervalle entre vous qui habitez au plus haut des Cieux, & nous qui, malgré nos grandeurs, n'avons que de frêles palais, entre vous qui êtes de toute éternité, & nous qui n'avons que des ſiecles d'illuſtration à produire; mais malgré cette différence, nous oſons nous flatter qu'à raiſon de nos titres, de nos priviléges, de nos diſtinctions, vous abaiſſerez votre oreille juſqu'à nous, & que notre priere ſera bénignement agréée.

Fiant aures tuæ intendentes, in vocem deprecationis meæ.

Nous ſommes une portion (nous

Clergé) accoutumée par état à prier, choisie pour offrir continuellement les vœux du peuple, qu'alors nous regardons comme tenant à l'Eglise ; mais autant nous nous empressons à vous recommander ce peuple pour des besoins journaliers, autant nous croyons devoir vous supplier de l'éloigner dans tout ce qui regarde le temporel, afin qu'il n'ose prétendre ni à nos priviléges, ni à nos immunités. C'est bien la moindre chose qu'il paie pour nous, si nous prions pour lui.

D'ailleurs, ses besoins sont-ils comparables aux nôtres, qui, conjointement avec la Noblesse dont nous faisons parler, devons paroître avec éclat, & soutenir notre rang de la maniere la plus propre à le faire respecter?

Encore une fois écoutez nos cris ; exaucez nos prieres. Si jamais l'égalité s'établit dans la maniere de voter, & de contribuer aux charges de l'Etat, le peuple ne mettra plus de différence entre nous & lui, & nous aurons la douleur de le voir lever une tête altiere, ſans jamais vouloir s'abaiſſer.

Le mal eſt urgent, les conſéquences en ſeront funeſtes ; au lieu que le Tiers-Etat, continuellement humilié, eſt le plus pur hommage qu'on puiſſe nous rendre, le plus délicieux encens que nous puiſſions reſpirer.

C'eſt la voix de notre cœur qui vous demande ardemment que les choſes ſoient remiſes à leur place, que le Tiers-Etat ne paroiſſe devant nous que

pour prendre des ordres, que pour fournir à nos besoins.

In vocem deprecationis meæ.

Nous n'aurions jamais pu nous persuader qu'il viendroit un tems où le Tiers-Etat marcheroit sur la même ligne que nous, se trouveroit assis à nos côtés; nous dont les équipages, les fauteuils, les dais, les coussins étoient autant de distinctions qui annonçoient au Tiers-Etat de ne pas nous approcher.

Il s'abaissoit profondément en notre présence, il ne se trouvoit sur notre passage que pour s'écarter, n'osant, en quelque sorte, nous voir que de loin, & le voilà, comme il est dit dans l'Ecriture, placé parmi nous, quoique sorti du sein même de l'obscurité. C'est le

phoſphore qui croit briller en préſence du ſoleil, & qui ne peut avoir d'éclat qu'au milieu de la nuit.

Il nous ſemble voir ce moment redoutable où, les portes d'une ſalle commune venant à s'ouvrir, nous entrerons pêle mêle avec des hommes de toutes les claſſes, Bourgeois, Procureurs, Ouvriers, & même Payſans. Où ſera pour lors ce diſcernement établi dans tous les âges, & qui, depuis la premiere Race de nos Rois, diſtingua le Noble du petit, le Seigneur de ſon vaſſal ? Ainſi, l'Arche de Noé renfermoit le roitelet & le paon, la ſouris & l'éléphant, la taupe & le lion. Quel amalgame ! l'idée ſeule en paroît révoltante.

Du moins autrefois des Miniſtres occupés de notre grandeur, nous favori-

ſoient de ces diſtinctions qui flattent des ames élevées ; mais le Deſtin a placé près du Monarque un Républicain, excellent à la vérité par ſes qualités perſonnelles, mais qui, élevé dans le ſein de la bourgeoiſie, n'aime que le peuple, ne s'occupe que du bien public, tandis que les Grands lui ſemblent la choſe la plus indifférente, quoique l'hiſtoire ait conſacré nos ſervices & nos noms d'une maniere irrévocable.

Le plus grand malheur, c'eſt d'avoir permis à la roture de faire inſcrire ſes noms juſques ſur les murs de la Capitale. On frémit en paſſant dans les rues entachées de ces ridicules inſcriptions. Voilà ce qui rend le Tiers-Etat ſi fier, ſi confiant, & ce qui nous abaiſſe profondément.

Anathême à celui qui ouvrit l'avis

d'Etats-Généraux, composés de Bourgeois & d'Artisans, assimilés pour le nombre à la Noblesse, ainsi qu'au Clergé.

Si tous les Nobles que la mort ravit pouvoient se reproduire, de quel étonnement ne seroient-ils pas saisis, en se voyant confondus avec leurs vassaux, leurs ouvriers. A cet aspect, ils rentreroient à coup sûr dans leurs tombeaux, plus satisfaits d'y être, que de vivre à l'unisson des Plébéïens. N'étoit-ce donc pas assez pour le Tiers-Etat de s'être emparé de la Science, des Belles-Lettres, des Arts; n'étoit-ce donc pas assez d'avoir osé produire dans le Clergé des Sirmond, des Mallebranche, des Bourdaloue, des Mabillon, des Nicole, des Mascaron, des Fléchier, des Massillon, des Surian, des Ximenès, des

Papes même, dont l'éloquence & l'érudition surpasserent ce qu'il y eut de plus noble dans l'état ecclésiastique. On ne vit que trop souvent le Tiers-Etat s'élever au-dessus des meilleurs Gentilshommes par un mérite personnel, se frayer par le talent une route qu'une naissance obscure ne lui eût jamais ouverte. On lui passoit sans murmurer ces privilèges sur la noblesse, & maintenant il s'en prévaut pour aller de pair avec nous dans ce qui regarde la maniere de payer des impôts. Il prétend que nous lui soyons assimilés sur cet objet, & l'obtient, sans que la Cour se mette en peine de venir à notre aide.

Il reconnoît bien, il faut l'avouer, que nous méritons des distinctions, comme étant d'un rang plus relevé, mais comme ayant des litanies d'illustres

ancêtres à produire, dont nous descendons en ligne directe, mais il nous dispute en même tems le droit des exemptions, qui, faute de nous être accordé, va nous précipiter dans un abîme de maux, d'autant plus, que d'un pas à l'autre, on en viendra insensiblement à nous réduire à ces tems apostoliques, où l'on n'avoit ni or ni argent, & nous n'aurons alors d'autres prieres à faire que celle des trépassés.

Le Tiers-Etat nous reproche d'affecter des airs de grandeur qui l'humilie, de lui laisser porter le poids de la chaleur & du jour, de n'avoir, enfin, pour les plus relevés de sa classe, que des politesses impérieuses, de l'écraser enfin par ces droits de chasse, qui le vexent cruellement.

Il ose nous dire, presqu'avec arrogance,

gance, que si Dieu observe nos iniquités, il nous trouvera coupables d'une multitude de transgressions, comme celles de ne donner que goutte à goutte aux malheureux, de nous substanter de la graisse de la terre, sans beaucoup nous occuper de la rosée du ciel, de soutenir un faste qui humilie, d'avoir des Capitaineries qui sont le tourment & le désespoir des pauvres laboureurs, de rouler dans des équipages dont la pompe & le fracas insultent à la misere publique, d'entretenir des filles perdues, & de nous travestir pour aller à catimini déposer notre grandeur dans d'obscurs réduits, d'étaler sur des tables insolemment servies tout ce que la terre & les mers produisent de plus cher & de plus exquis, de ne payer qu'avec peine le salaire des domestiques & des ouvriers, de traîner à notre suite des

dettes innombrables & des multitudes de valets, chamarés de toutes couleurs, de ne recevoir des placets des malheureux que pour affecter des airs de Miniſtre, & pour n'y jamais répondre; de placer à la porte de nos ſuperbes hôtels l'inſolence & la dureté pour ſentinelle, de venir enfin manger nos revenus, ſoit à la Cour, ſoit dans la Capitale, au lieu de les conſumer dans les Provinces où ils ſerviroient à diminuer les miſeres publiques.

Et de ces reproches il en infere; ce Tiers-État, plus ardent que jamais à nous dénigrer, que nous ſommes perdus pour peu que le Seigneur obſerve nos iniquités, pour peu qu'il vienne à jeter un coup-d'œil ſur la conduite que nous tenons à l'égard des Plébéiens; comme ſi le Tiers-Etat, ainſi que nous,

n'avoit befoin de la miféricorde éternelle, & de dire au Seigneur, *fi iniquitates obfervaveris, quis fuftinebit.*

Ce Tiers-Etat fe croit-il donc impeccable, fur-tout quand, de concert avec Jean-Jacques Rouffeau, fon oracle, il prêche l'égalité des conditions, quand il met fur le compte de l'orgueil, ce qui eft la fuite naturelle d'une grandeur attachée à notre rang ; quand il fait connoître en public nos bévues, notre impéritie, au lieu de tenir cela fous le fecret, comme la charité l'ordonne.

Seroit-il donc jaloux des titres d'*Alteffe*, d'*Excellence*, de *Monfeigneur* que l'ufage a créés, que nos dignités nous ont dévolu? Nous tremblons qu'il ne nous les enleve, d'autant plus que nous avons befoin de ces confolations pour

nous dédommager des aſſujettiſſemens auxquels notre propre grandeur nous oblige.

Ce qu'il y a de plus humiliant pour nous, c'eſt qu'on ne ſe proſterne plus devant ces titres comme autrefois. Nous avons beau donner l'air de la plus grande ſolemnité à nos audiences, tenir des heures entieres dans des antichambres ceux qui implorent notre crédit, faire un pompeux étalage de grandeur en multipliant de toutes parts des valets, en meublant nos appartemens de la maniere le plus recherchée, le peuple n'eſt plus intimidé par cet extérieur; il nous aborde d'un air facile, il nous parle avec liberté, au lieu qu'autrefois il n'expoſoit ſes plaintes ou ſes raiſons qu'en bégayant.

Tous les livres qu'on imprime jour-

nellement nous ont enlevé les hommages qu'on nous rendoit comme à des divinités, & nous ſerions preſque tentés de croire qu'il viendra un tems où le Tiers-Etat oſera s'applaudir d'être né roturier, ou ſe prétendre noble ainſi que nous.

Il a pour lui un vieux livre qui nous met tous égaux, qui nous peint tous au moment de la création comme étant tous ſortis du même limon. La Bible, oui la Bible, que, par malheur, tout le monde lit, & qui ne donne pas plus de privilege au Noble qu'à l'Artiſan.

L'Evangile eſt venu par la ſuite dicter aux Paſteurs des leçons d'humilité, au point de les nommer ſerviteurs des ſerviteurs, & les Janſéniſtes ont achevé de tout perdre en mettant ce code ſacré entre les mains de tout le monde, pendant qu'on avoit le plus grand ſoin de

le cacher : depuis ce tems les Evêques n'ont plus été auſſi révérés.

Ce Tiers-Etat a trop d'eſprit pour nous. Le plus ſimple artiſan fait maintenant étudier ſon fils, & à peine atteint-il l'âge de vingt ans, qu'il commence à raiſonner, & qu'on ne peut lui perſuader que les Prêtres & les Grands ſont des Dieux devant qui tout Plébéïen doit s'incliner.

D'après ces réflexions, on peut aſſurer que ce Tiers-Etat, enflé des prérogatives qu'on lui accorde ſans raiſon, voudra qu'on opine par tête, il prétendra que, quoiqu'égal en nombre à la Nobleſſe, ainſi qu'au Clergé, il ſera victime ſi c'eſt par ordre qu'on prononce. Il alléguera que, dans les Conciles, dans les Conclaves, & dans tous les Tribunaux, les

chofes fe jugent à la pluralité, de maniere que, pour décider une affaire, on recueille fcrupuleufement les voix; car ce Tiers-Etat eft malheureufement inftruit, & malheureufement ferme dans fon opinion. Il a les Publiciftes, les légiftes, les Avocats dans fon fein, & l'on ne peut plus le tromper fur ce qui conftitue fes véritables droits.

Autant de malheurs qui nous enlevent ce qui faifoit une partie de notre gloire & de notre bonheur, fur-tout quand nous penfons que ce Tiers-Etat nous a dépouillés du pouvoir arbitraire que des Miniftres bénévoles nous avoient concédé, qu'il a, pour ainfi dire, arraché de nos mains ces Lettres-de-cachet fi propres à faire taire quiconque ofoit fe mefurer avec nous, qu'il nous a toifés pour

nous mettre presqu'au niveau de tous les hommes.

Aussi, quand nous voyons maintenant ces glands, ces chapeaux, ces étoiles, ces cordons qui nous attirerent la vénération des siecles passés, nous nous écrions presqu'en pleurant, *tristes débris de nos grandeurs passées!*

Nous ne sommes plus étonnés, si le Tiers-Etat, dans une Ville de Province, osa faire courir des billets qui annonçoient pour tel jour un service solemnel pour le Clergé & pour la Noblesse, avec un *De profundis* en faux-bourdon. On désignoit les nouveaux annoblis comme devant avoir un pied dans l'Eglise & l'autre dehors.

Si l'on n'avoit proposé à la vénération

publique que des Saints illuſtrés par la nobleſſe, on auroit pu éviter ces ridicules plaiſanteries; mais la plupart ſont roturiers: c'eſt un S. Yves, Procureur, un S. Eloi, Orfevre, un S. Crépin, Cordonnier. On voit bien que le Tiers-Etat fit les Légendes & les Bréviaires. Des Nobles auroient mieux choiſi.

Le Tiers-Etat nous dit que Dieu ne conſidere point la condition des perſonnes, & cependant un Evêque de la plus haute naiſſance prétendoit autrefois que le ſouverain Juge y regarderoit à deux fois avant de condamner un homme de ſa diſtinction, ce qui prouve le cas qu'on faiſoit de la Nobleſſe, quand le monde n'étoit pas auſſi raiſonneur.

Un Prélat pouvoit alors nommer ſon auditoire, *canaille chrétienne*; au lieu qu'aujourd'hui nous devons peſer nos

paroles pour dire le plus petit mot au plus ſimple bourgeois.

Il parut, il y a quelque tems, un Ouvrage où l'auteur avançoit que la Nobleſſe mit un pied dans la foſſe quand elle oſa prendre des roturieres pour épouſes; & maintenant qu'on lui aſſimile le Tiers-Etat pour voter, & pour contribuer aux beſoins du public, on pourra bien dire qu'elle eſt preſque en terre.

Auſſi avons-nous raiſon d'appréhender qu'après les Etats-Généraux, ſi l'on y met à bas nos droits de chaſſe, nos prérogatives, notre liberté, quelque plaiſant n'entonne un *requieſcant in pace.*

L'Empereur, par un ſyſtême ſingulier, vient de porter à la Nobleſſe, ainſi qu'à l'Epiſcopat, un coup mortel, en ne vou-

lant plus nommer aux Evêchés que des hommes choifis au concours, c'eft-à-dire, que dans le centre des plus excellens Gentilshommes, des Gentilshommes à trente-deux quartiers; il fera revivre ces tems gothiques où il n'y avoit que la fcience & la vertu qui relevoient les Prélats.

Il faut fans doute un peu de l'un & de l'autre pour que la Nobleffe & la Prélature ne fe trouvent pas dépourvus de mérite; mais s'il n'y a des exceptions, des titres, des armoiries, c'eft une pauvre chofe que la condition, autant faudroit-il y renoncer.

Les Plébéïens ne fauroient trop prendre de fcience & de vertus pour devenir quelque chofe; c'eft un patrimoine qu'on pourroit abfolument leur abandonner, quoiqu'il y ait maintenant des Gentils-

hommes & des Prélats auſſi vertueux que parfaitement inſtruits; car, au bout du compte, quand on peut ſe vanter d'avoir ayeux ſur ayeux, de maniere à n'en trouver ni le commencement ni le grand nombre, c'eſt un avantage ineſtimable.

On n'a beſoin, dès en naiſſant, que de ſe repoſer : on a ſon mérite acquis ſans ſe donner la moindre peine, & ſans étudier. Cependant la Nobleſſe fréquente les Colleges, les décore, & veut bien, comme le Plébéïen, s'aſſujettir au travail.

On ne ceſſe d'écrire en faveur de ce Tiers-Etat, comme s'il faiſoit lui ſeul tout l'Etat. On ne ſait pas, en vérité, où il prend ſes plumes, pour tracer de toutes parts, & dans un clin-d'œil, des ſarcaſmes, des objections qui ne tendent

qu'à relever les Plébéïens à nos dépens. Ici, c'eſt un *Gloria in excelſis* adapté aux prétendues prérogatives du Tiers-Etat ; là un *Magnificat* qu'on doit chanter, dit-on, aux premieres Vêpres des Etats-Généraux; ici c'eſt un éloquent Diſcours prononcé en Province, tout à la louange du Tiers-Etat; là une Lettre d'un Payſan à ſon Curé, où l'on trouve le plus fin perſifflage, ſur le ton de la bonhommie & de la naïveté.

Qu'en arrivera-t-il ? que nous perdrons une partie de nos privileges, que le *De profundis* que nous adreſſons au Ciel n'eſt point déplacé; que tous les Ordres, dans cette fluctuation de ſyſtêmes & d'opinions, ont tous beſoin de cette indulgence que Dieu diſtribue à tous les délinquans, *apud Dominum miſericordia, & copioſa redemptio ;* qu'il faut

enfin eſpérer que pacifiant le tout pour le mieux, il nous rédimera des vexations des traitans, des inquiétudes ſénatoriales, enfin de tous les genres d'oppreſſion, *& ipſe redimet Iſraël ex omnibus iniquitatibus ejus.*

FIN.